



Bilatérale DCSCA

du 13 octobre 2021

Les élus **FO DEFENSE**, 1^{ère} organisation syndicale représentative au sein du SCA, ont été reçus en bilatérale le mercredi 13 octobre 2021 par le Commissaire Général JACOB, directeur central du Service du Commissariat des Armées.

La délégation était composée de Valéry MICHEL, Fédération FO DEFENSE, Jean-Marc VANNIER, GSBdD Brest-Lorient, Lionel GIGLI, GSBdD Toulon, Patrick GIRET, GSBdD Rochefort-Saintes-Cognac et Olivier HUSSARD, GSBdD Nancy.

Dire que le dernier CTR (Comité Technique de Réseau) du SCA avait laissé un goût amer aux élus **FO** est un euphémisme : des questions restées sans réponse, des revirements de décisions ou des annonces sur l'abandon de certaines fonctions par le SCA. Bref, ce CTR ne restera pas dans les annales du dialogue social.

Après avoir interpellé en préambule le DC (Directeur Central), notamment sur le manque d'attractivité du service, les problèmes RH (Ressources Humaines) et la dégradation de la situation de l'ensemble des agents, et plus particulièrement ceux de niveau III, les élus **FO** ont souhaité avoir un échange en toute transparence et obtenir des réponses précises à leurs questions.

■ Avenir de la fonction AdP (Administration du Personnel) dans les GSBdD

Selon le DC, bien que les velléités de ré-internalisation de la fonction AdP par les DRH d'Armées soient particulièrement intenses, aucune décision n'est prise à ce jour. Il s'agit d'un choix politique et l'arbitrage sera rendu par la ministre.

En tout état de cause, le DCSCA nous informe que si cette fonction restait une prérogative du Commissariat des Armées, l'organisation serait sensiblement modifiée avec une centralisation des ressources et un renforcement des ATLAS.

Pour **FO**, que les choses soient claires, ce groupe de travail sur l'AdP voulu par la Ministre et la DRH-MD (Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense) n'a qu'un seul objectif : la

réduction des effectifs.

Quelle que soit l'orientation prise, l'avenir des Divisions Administration du Personnel des GS (Groupements de Soutien) est plus que sombre et la perte de compétence avérée.

■ Avenir des GSBdD NG (Groupements de Soutien des Bases de Défense Nouvelle Génération) après les élections 2022

Concernant ce point, le DC s'est montré confiant, indiquant que la présence des GSBdD était intimement liée à la cartographie des BdD. Néanmoins, il a reconnu qu'une réflexion était en cours dans les Armées concernant des ajustements, notamment des GSBdD monochrome.

■ Adossement des 3 GSBdD du Nord-Est

Le calendrier des adossements est maintenu et se traduira par une modification des REO (Référentiel en Organisation) 2022 et une manœuvre RH vers la fin du premier semestre.

Le DC a indiqué que cette réorganisation toucherait majoritairement le personnel militaire et principalement la fonction AdP. Ces adossements pourraient servir de laboratoire d'expérimentation pour d'éventuelles futures réorganisations des GS NG. Il ne serait pas prévu que ces petits GS deviennent des Pôles mais garderaient leur structure actuelle.

Le DC profite de ce point pour nous informer que l'adossement des GSBdD de Gap et St Christol était à l'étude.

FO a rappelé une nouvelle fois que les réorganisations ou les transferts de postes sur ces bassins d'emplois très éloignés de leur GSBdD de rattachement équivalaient à une suppression de poste pour les agents.

Par ailleurs, **FO** a expressément demandé à la cheffe du bureau RH PC d'être particulièrement vigilante sur l'appréciation du changement substantiel de la fiche de poste, dénonçant une nouvelle fois la vision plus que subjective sur certains dossiers au sein du SCA.

■ Les niveaux fonctionnels

Suite à l'évocation par **FO** de problèmes liés à la surdescription ou à la sousdescription du niveau fonctionnel de certains postes de catégorie A notamment, le DC a indiqué qu'il ne pouvait se permettre de gaspiller de la ressource humaine et demande à ses centres experts d'étudier au mieux l'organisation du service.

Le DC nous informe que la DRH-MD a autorisé le repyramidage au REO 2022 de +20 catégories A et +140 catégories B. Ces postes permettront de régulariser en partie les distorsions d'emploi. Il nous rappelle que le management des cadres intermédiaires est la priorité du SCA.

FO se félicite de ces repyramidages mais s'interroge sur leur armement au vu des faibles taux d'avancement, sachant que les marges de manœuvre pour la DCSCA sont contraintes.

FO rappelle que les niveaux III, c'est-à-dire les agents d'exécution, doivent aussi être une priorité pour le service. Ils sont indispensables à la réalisation des missions du SCA.

Concernant le management des cadres intermédiaires, de récents exemples dans certains établissements du Nord-Est laissent penser qu'il est perfectible ; **FO** a demandé qu'une formation de management soit instaurée à la prise de poste pour les PM et les PC.

■ Transport – Renfort des conducteurs de Brest au profit de la base d'Istres

Pour le DC, cette mesure n'est pas pérenne et elle est liée au changement de fonction de la base aérienne.

■ Transport – Les heures supplémentaires des conducteurs

FO a une énième fois mis en exergue la problématique des heures supplémentaires des conducteurs qui, rappelons-le, sont moins rémunérés pour une heure supplémentaire que pour une heure de travail normal.

SRHC (Service des Ressources Humaines Civiles) se montrant sourd à toute évolution du statut, **FO** demande qu'à défaut de dédoubler les effectifs, le SCA entame des discussions avec la DRH-MD afin de faire évoluer la liste des professions ouvertes au recrutement d'ouvrier de l'Etat dans la spécialité de conducteur.

Même s'il s'est montré peu optimiste sur la suite réservée à ce dossier, le Directeur Central s'est engagé à communiquer en ce sens vers la DRH-MD.

■ Transport – les garages portuaires

Le DCSCA a indiqué qu'aucune étude ou réorganisation n'étaient à l'étude concernant les garages portuaires.

■ Augmentation du plan de charges de la PFC (plateforme commissariat) de Lyon

A la demande de **FO**, le commissaire général Jacob souhaite mener une étude concernant l'augmentation du plan de charge de la PFC de Lyon et l'adéquation en ressources humaines suite à l'acquisition de nouvelles missions.

Il a néanmoins laissé peu d'espoir quant à une augmentation des effectifs, ceux-ci étant plus que jamais contraints.

■ Avenir des CPA (Centres de Production Alimentaire)

Face à l'inquiétude de **FO**, le DC a indiqué qu'aucune décision n'était encore prise sur l'avenir des CPA de Satory et de Coëtquidan. La crise sanitaire liée au COVID amène aujourd'hui la direction centrale, dans le cadre de la « résilience », à bien prendre en compte toute la problématique du ravitaillement alimentaire en période de crise. Si le SCA devait prendre la décision de fermer ces deux CPA, ou seulement l'un des deux, **FO** a alerté le DC sur les difficultés de reclassement sur ces bassins d'emploi.



COMPTÉ RENDU





■ Evolution de la restauration

Pour le DC, le ratio 60% de restaurants en régie et 40% concédés n'évoluera pas. Concernant le vieillissement avéré de la population, il nous a fait part de ses difficultés à élaborer un plan de recrutement dans ce domaine compte tenu du nombre d'agents des restaurants concédés à reclasser.

FO a fait part de la difficulté de recruter des Agents Sous Contrat du fait de la faible rémunération proposée par l'administration.

Concernant la CDIisation des ASC, celle-ci se fera au cas par cas selon les fonctions tenues et la qualité des dossiers des agents.

■ ELOCA d'Angers

Un contexte tendu, lié à des outils obsolètes, et des besoins toujours plus importants, avec un REO contraint : les agents, avec l'appui de certaines organisations syndicales dont **FO**, ont dénoncé auprès de leur direction leur ras le bol de devoir sans cesse s'adapter.

La direction locale tout particulièrement, ainsi que le centre expert CIEC (Centre Interarmées de Soutien des Equipements du Commissariat), semblent avoir entendu les agents à l'issue d'un dialogue social tendu mais productif.

Si ce dialogue a permis de débloquent la situation, **FO** est vigilante sur sa mise en œuvre curative pour la fin de l'année 2021, et sur l'évolution de l'organisation du travail dès 2022 et pour les années à venir.

■ Télétravail

Une nouvelle fois, **FO** a souligné l'application pour le moins éclectique des directives du SCA par certains employeurs rétrogrades, qui stigmatisent les agents souhaitant faire une demande de télétravail. **FO** espère que ces mêmes managers se montreront aussi frileux quand il s'agira de se prononcer sur les demandes de téléactivité des militaires, si d'aventure elles devaient voir le jour.

Les élus saluent néanmoins la diffusion de la dernière note sur le télétravail par la Direction centrale, et la volonté de l'Adjoint RH du SCA de vérifier auprès des organismes le nombre de demandes de télétravail effectives.

■ GAETAN

De l'aveu de tous, et même si le besoin est avéré, il est indéniable que le SCA est allé trop vite sur ce dossier, engendrant beaucoup de crispations.

Cependant, nous saluons la prise de conscience de la DC de ne pas mettre la charrue avant les bœufs sur cet outil bien plus complexe qu'un logiciel de gestion du temps. Une communication complète sera faite sur ce dossier lors du CTR.

■ Divers

Des problématiques spécifiques d'établissements, ainsi que des dossiers individuels en souffrance, ont également été exposés au DC lors de cette bilatérale.

Une bilatérale très dense, durant laquelle de nombreux sujets ont été abordés. Le Directeur Central semble avoir fait preuve de franchise et de transparence.

Même si la position du SCA au sein de l'EMA a été sacralisée, il n'en demeure pas moins que les attaques incessantes contre le service demeurent et que la préservation des effectifs du SCA est un combat permanent.

Pour FO, si ce ministère a raison d'être exigeant vis-à-vis de son soutien, il a le devoir d'y mettre des effectifs en conséquence.

Le « toujours plus avec moins » a montré ses limites et demeure inacceptable pour FO.

Le 15 octobre 2021

